Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-03_23_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **23 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Absent** : M. COLAS*

***Excusées** : Mme DELANGHE et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 23*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia RIPOCHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

3- Éco-quartier « Les Terres-Neuves » : sollicitation d'une aide régionale via le dispositif d'appel à projet « démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne »

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2025,
Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 19 février 2026,
Vu le lancement de l'appel à projet en date d'avril 2026,
Vu la réunion du Comité de pilotage éco-quartier en date du 9 juin 2026,
Vu le budget annexe de l'éco-quartier,

Dans le cadre du projet d'éco-quartier « Les Terres-Neuves », réalisé en régie, la commune souhaite développer une démarche innovante de valorisation des sédiments de la Rance, notamment issus du port de plaisance communal, à travers leur réutilisation dans les aménagements du quartier (murets, murs à pêches, serre des potagers partagés et kiosque). Ce projet, mené en partenariat avec des acteurs du territoire, vise à structurer une filière locale de valorisation de matériaux bio-sourcés en lien avec les enjeux d'envasement de la Rance et de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-03_23_06_2026-DE

Afin d'accompagner cette démarche expérimentale et de soutenir les travaux de prototypage et de coopération engagés autour de cette filière émergente, la commune sollicite une aide financière d'investissement via l'appel à projet porté par la Région Bretagne : « Démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne », et notamment l'axe 2 « Dynamiques de projets ».

Le plan de financement prévisionnel se trouve ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Murets en sédiments (mise en œuvre, réalisation, logistique)	67 500 €	Région Bretagne : Démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne *	50 000 €
Serre (mise en œuvre, réalisation, logistique)	42 000 €		
Kiosque (mise en œuvre, réalisation, logistique)	40 000 €	Reste à charge communal	106 975 €
Aléas de 5%	7 475 €		
TOTAL	156 975 €	TOTAL	156 975 €

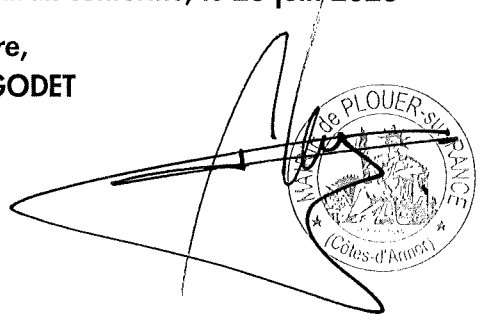
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE une aide régionale au titre de l'appel à projet « démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne » pour un montant de 50 000 €**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 23 juin 2026

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Sonia RIPOCHE

